

Je, soussigné M. Narcís Darné Bosch, Secrétaire du Bureau Électoral de l'association « CLUB NÀUTIC L'ESCALA » muni de la carte d'identité n° 77910315-T

### CERTIFIE

1. Que dans le procès-verbal du 31 mars 2021, rédigé par le Bureau Électoral, figure ce qui suit :

À L'Escala, le 30 mars 2021, dans le local social du Club, se réunissent les membres du Bureau Électoral, Messieurs Narcís Plaja Miró, Narcís Darné Bosch et Josep Carreras Ferrer.

Ils vérifient les candidatures présentées dans les bureaux de l'administration du Club avant le 30 mars. Il n'y a qu'une seule candidature. Ils lisent la liste des personnes suivantes qui forment cette candidature :

Président :	Narcís Carreras Masafont
Vice-président :	Federico Sampol Bergamo
Secrétaire :	Jordi Roca Rocasalva
Trésorier :	Claude louis Michel Vergés
Commodore :	Gerard Marín Julià
Délégué sportif :	Pere Sala Pares
Délégué aux ressources humaines:	Abel Palau Oliveras
Délégué aux infrastructures	Miquel Negre Rouret
Délégué à la sécurité et à l'environnement	Rafel Callol Solés
Délégué image du Club et services Membre	Josep Figueras Bosch
Délégué à la pêche	Jordi Carreras Planas
Membres :	Josep Pallí Soler
	Teresa Maria Astals Soler
	Juan Carlos de Cruz Bara
	Dolors Juvinyà Canal
	Bernat Garrigós Castro
	Rafel Mundet Torres

La candidature déposée est acceptée par tous les membres qui la composent. Il est indiqué le Numéro de la carte d'identité et la signature de chacun. Les suppléants son M. Josep Maria Gunart Solà, Roger Palau Molinas et Andrés Pujades Bravo.

Conformément à l'article n° 41 des statuts ("*Proclamation des candidatures. Pour proclamer une candidature, il faut une proposition signée par un nombre de Membres associés, pouvant être électeurs et éligibles, représentant, au total, au moins 10% des Membres associés électeurs et éligibles de l'association.*"), La candidature présentée a été parrainé, avec signature à l'appui, de 99 membres associés qui étaient tous électeurs et éligibles.

Après avoir vérifié qu'il n'existait que cette candidature, conformément à ce qui est prévu dans l'article n° 41 des statuts ("*S'il ne se présente qu'une seule candidature ou s'il n'y a qu'une seule candidature valable, le Bureau Électoral déclarera immédiatement que ses composants sont élus comme membres du Comité directeur.*") et que celle-ci remplissait toutes les conditions requises décrites dans les statuts, ladite candidature est proclamée élue sans avoir eu besoin d'être soumise au vote.

Dont acte ici présent que nous signons à L'Escala, le 31 mars 2021, avec l'approbation du Président.

Le Secrétaire B.E  
Narcís Darné



Le Président B.E  
Narcís Blaja

